

ASSOCIATION POUR  
**LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE**  
 SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 12

JUILLET 1998

**SOMMAIRE**

<b>Assemblée Générale</b>	<b>1</b>
- Rapport d'activité	1
- Rapport financier	2
- Rapport moral	2
- A propos de repentances	3
<b>Vérités et Légendes</b>	<b>3</b>
<b>Rappels historiques</b>	<b>4</b>
<b>Droits et devoirs de l'historien</b>	<b>5</b>
<b>Histoire et formation civique des jeunes</b>	<b>6</b>
<b>Jean Moulin - Pierre Brossolette</b>	<b>6</b>
<b>Le procès Papon</b>	<b>7</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>8</b>

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1998**

Elle s'est tenue le 13 mai à la Maison des Associations de Guéret. Assistance réduite. Pour cause de report de date ? Jour de semaine mal choisi ? Intérêt déclinant ? Bulletin rendant trop bien compte des activités ? Problèmes d'âge, de santé, de déplacement ? Un peu de tout sans doute.

Après un bref rappel du Pdt sur l'évolution de la recherche historique et la nécessité, pour l'association, de s'ouvrir aux techniques modernes de communication l'A.G. aborde son ordre du jour.

**RAPPORT D'ACTIVITE**

4 points sont successivement évoqués :

**1 - Bulletin - Publications**

Le bulletin a évolué dans son concept. De simple organe de liaison entre adhérents il est devenu progressivement « vecteur d'informations historiques ». Il anticipe sur les ouvrages à paraître en publiant des « tranches d'histoire », des synthèses, des documents originaux.

A l'intention de ceux qui s'étonnent du retard pris par les publications, il est précisé que les 12 bulletins diffusés représentent environ 700 000 signes soit l'équivalent d'un livre de 450 à 500 pages au format classique. Même si on retire la « cuisine associative » (les convocations et comptes rendus de réunions, etc..) il reste une très importante documentation, pour

l'essentiel inédite, souvent riche d'apports originaux sur des faits ignorés ou méconnus.

Chaque numéro apporte aussi son contingent de déceptions, voire de récriminations plus ou moins ouvertement exprimées : « Je ne suis pas cité », « On ne parle jamais de moi », etc.. Les animateurs de l'association qui travaillent et donnent leur temps, acceptent volontiers les critiques justifiées, même de ceux qui négligent d'apporter leur contribution. Ils ont toutefois quelques difficultés à admettre celles qui ne le sont pas.

S'entendre accuser « d'assassinat moral posthume » pour défaut de mention d'un nom (qui, en a circonstance, ne se justifiait pas) n'est guère agréable surtout lorsque le jugement émane d'une personne maîtrisant parfaitement le sens des mots. Les réactions de ce type, avec toutefois des termes plus mesurés, ne sont pas exceptionnelles. Comme si l'histoire de la Résistance en Creuse ne pouvait être que l'accumulation des mérites que chacun s'accorde !

Quelques chiffres permettent de mesurer la sottise d'une tel concept. Si l'on se reporte à la principale source officielle, l'« Historique des Unités Combattantes », en fait la compilation par le général de la Barre de Nanteuil des « ordres de bataille » produits après la libération, il y aurait eu dans notre département 9 657 combattants « déclarés ». Chacun étant en droit d'estimer que sa contribution mérite au moins une page il ne faudrait pas moins de 30 volumes pour relater les exploits des uns et des autres. 7 933 ayant été « homologués », ils pourraient en bonne logique revendiquer une page supplémentaire ce qui obligerait à prévoir au moins 50 volumes. Parmi ces « homologués », 950 environ ont obtenu le titre de « Combattant Volontaire de la Résistance ». Pour faire connaître leurs mérites exceptionnels cinq, voire dix pages au moins devraient être réservées à chacun soit une bonne dizaine de volumes supplémentaires. Quant aux « médaillés », « décorés » et « galonnés », ils pourraient prétendre à 20, 50, voire 100 pages, le record à battre dépassant 200. Nous arriverions ainsi à une centaine de volumes !!! Qui les financerait ? Qui les lirait ? Aurions-nous fait oeuvre d'histoire ?

Les projets en cours de réalisation sont déjà suffisamment importants et exigeants en matière de temps et de travail bénévole. Le prochain ouvrage à

paraître comportera environ 500 pages et le devis estimatif dépasse 87 000 F, étant précisé que pour limiter les coûts, la saisie informatique est assurée avec les moyens du bord. Facile. Y a qu'à ! ...

Fort heureusement, aux critiques et aux impatiences se mêlent parfois des encouragements, des remerciements, voire des félicitations pour le travail accompli. Ils viennent rarement de Creuse mais contribuent cependant à soutenir le moral.

## 2 - Contribution au Concours de la Résistance

Le sujet : « Les immigrés dans la Résistance », était cette année bien difficile et « politiquement sensible ». La documentation et les informations accumulées par l'association ont été fort utiles. Michaud a élaboré le texte de l'audiovisuel. Sa compétence a permis de présenter dans les collèges et lycées une réalisation de qualité laquelle, à l'initiative de l'Inspecteur d'académie, a été placée sur le cyber réseau. Pour l'avenir il lui faudra aussi rafraîchir les connaissances des intervenants.

## 3 - « Affaire Todorov »

En complément des témoignages de ceux qui avaient eu à connaître des faits et de ceux qui avaient été proches de François, l'association a apporté son concours pour l'analyse de l'ouvrage incriminé et la critique de certaines thèses de la défense. Ce qui lui valu la ire de l'avocat de Todorov lors des plaidoiries : « une soi-disant association pour la recherche historique ... »

Le suivi du dossier a demandé beaucoup de temps et de travail mais cette contribution a d'évidence été utile, pour éclairer la justice et pour que soient, une fois de plus, rappelées les limites à ne pas franchir par des prétendus historiens.

## 4 - CD ROM sur la résistance en Creuse

La première séance de travail pour l'ex-R. 5 s'est tenue comme prévu le 8 avril à Limoges, en présence de Serge Ravanel, animateur de l'association nationale et de Pascal Plas, professeur à la faculté, coordinateur régional. Mme Cerclier, Castille et Michaud représentaient la Creuse. La prochaine réunion est prévue fin septembre à Brive.

Cette première prise de contact a permis de défricher les problèmes communs, de faire le point des acquis et des moyens. Il est apparu qu'au CD ROM prévu pour chaque département devrait s'ajouter un CD ROM collectif pour la R. 5. Les problèmes posés par l'équipement informatique nécessaire ont été abordés ; chaque département en fera son affaire propre, en sollicitant le concours des collectivités concernées. L'association nationale fait réaliser un logiciel spécial qui sera utilisé pour l'élaboration de tous les CD ROM afin d'assurer une parfaite compatibilité.

Rappelons qu'un CD ROM a une capacité de 650 Mo soit l'équivalent d'une cinquantaine d'ouvrages de 200 pages (hors illustrations). Il offre d'immenses possibilités tant pour la relation des faits et leur illustration que pour la conservation des documents.

## 5 - Le quotidien

**Il est fait d'une masse de travaux dont le volume est apparemment difficile à imaginer pour ceux qui n'y participent pas** : recherches dans les archives et autres sources, colloques d'historiens, contacts divers, échanges d'informations, classement et exploitation de l'acquis ; rédaction, saisie informatique et impression du bulletin ; rédaction, saisie, édition et diffusion du premier ouvrage publié ; comptabilité, courrier, téléphone, fax, etc.. L'association est une sorte de mini-entreprise à effectifs limités (très), bénévoles et de surcroît dispersés.

Après un bref échange de vues, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des présents.

## RAPPORT FINANCIER

Il est présenté par Mme Cerclier. Le nombre des adhérents est stable, compte tenu de quelques négligents qui se sont depuis mis à jour de leur cotisation. Les adhérents extérieurs au département compensent les disparitions et quelques défections creusoises.

Les dépenses sont limitées au tirage et à la diffusion du bulletin. La trésorerie est donc saine et les petites économies accumulées au fil du temps par nos trésoriers successifs permettent d'envisager l'édition du premier ouvrage à paraître, en espérant que les souscriptions et les ventes assureront le financement des suivants.

Le compte spécial, ouvert suite à la défection de la CDIHP, pour les retrouvailles de 1996, le colloque consacré au sauvetage des enfants juifs et la publication des actes présentait, au 31 décembre 1997, un solde positif de 2 287,64 F. Les souscriptions et ventes auxquelles est venue s'ajouter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont permis de régler tous les frais d'édition : mise en pages, photogravure, impression, brochage, dont le montant total atteint 52 751,07 F. Toute édition se révèle pour notre modeste association une entreprise à risques, source d'angoisse pour ceux qui en assument la responsabilité.

Rapport financier adopté à l'unanimité des présents, les commissaires aux comptes préalablement entendus.

## RAPPORT MORAL

Présenté par le Pdt. Ci-après, dans son intégralité, selon l'usage.

Notre association a pour titre : « la recherche et la sauvegarde de la vérité historique sur la résistance en Creuse » et pour mission statutaire de « relater les faits et événements qui se sont déroulés en Creuse entre le 17 juin 1940 et le 25 août 1944 ». La mission statutaire est donc plus large que le laisse supposer la dénomination, ce qui signifie que la résistance ne peut être isolée de son contexte géographique, économique sociologique, humain.

Depuis l'origine, c'est à dire depuis maintenant 15 ans, nous sommes quelques-uns à nous interroger : Est-ce si important ? Est-ce si indispensable de consacrer tant de travail, tant d'années de travail ? Est-ce si essentiel d'aliéner notre liberté, notre disponibilité pour la famille ou les loisirs ? Est-ce si nécessaire de sacrifier des moyens matériels logiquement destinés à d'autres usages ? Dans l'affirmative pourquoi l'initiative suscite-t-elle si peu de bonnes volontés et tant de critiques ? Étant rappelé que parmi les actifs initiaux quatre déjà sont morts.

Pourquoi cette quête de la vérité sur des faits vieux d'un demi-siècle et qui, dans une société avant tout préoccupée par son présent, souvent même par ses problèmes de l'instant, ne passionnent apparemment plus guère de monde ? Sommes-nous des radoteurs séniles, des illuminés, des inconscients ? Ou au contraire des citoyens lucides, attentifs au devoir d'informer sur des réalités qui dépassent le banal quotidien, qui s'inscrivent dans la connaissance de l'évolution du monde, par delà les opinions toutes faites, les passions, les mensonges, l'hypocrisie, que distillent ou répercutent des médias plus soucieux de flatter la crédulité que de nourrir la réflexion.

La période 40-44, on l'oublie un peu facilement, a connu la plus grande tragédie de l'histoire de l'humanité : 40 à 50 millions de morts, des millions de morts dans les combats, des millions de morts sous les bombardements, des millions de morts dans les camps de concentration et d'extermination ; une majorité d'hommes mais aussi un nombre considérable de femmes et d'enfants ; le plus important génocide jamais perpétré. Peut-on déceimment oublier tant de tragédies, tant de douleurs sans s'interroger ?

Les français d'aujourd'hui peuvent-ils ignorer, ce que fut en 1940 l'exode de 6 à 8 millions de personnes, l'anéantissement brutal et imprévu de nos armées, l'occupation jusqu'alors jamais réalisée de l'ensemble de notre territoire, avec son cortège d'humiliations, d'oppressions, de persécutions, de déportations ? Ce que fut la honte de l'effondrement de nos institutions au profit d'un régime dictatorial soumis aux ordres de l'occupant ? Ce que fut la fragile lumière de l'espérance, la flamme de la résistance allumée le 18 juin 1940 à Londres et qui jamais ne s'éteignit, qui fut présente et vigoureuse au jour de la libération puis de la victoire finale.

L'histoire à laquelle nous travaillons c'est le rappel des faits dans le respect de la vérité, dans la compréhension des causes et des conséquences, des responsabilités aussi, une histoire qui enrichit la connaissance et appelle à la réflexion, une histoire utile au citoyen et tout spécialement aux jeunes. A cet effet, nous avons le devoir de fournir à ceux qui ont mission d'enseigner, de former aux vertus civiques et morales, les matériaux d'une histoire dépouillée de ses fards, de ses altérations et de ses légendes, une histoire permettant d'éclairer le présent et de préparer l'avenir à la lumière du passé.

Rapport moral adopté à l'unanimité des présents.

## PROGRAMME 1998

Priorité des priorités : la publication des « Dossiers de la Résistance en Creuse. Vérités et légendes ». Pour partie en cours de mise en pages mais il reste encore beaucoup à faire. Le travail de cartographie notamment exige du temps, des compétences spécifiques et des moyens informatiques adaptés. Y a qu'à !

## A PROPOS DE REPENTANCES

Le compte rendu des « repentances » de l'Église catholique pour son attitude vis à vis des Juifs et la publication de deux textes regrettant que ceux-ci aient été longtemps considérés comme peuple « déicide » semble avoir surpris quelques croyants dont Jean Petit. Il ne se souvient pas avoir entendu de telles considérations lors de son éducation religieuse et pense qu'en Creuse les prêtres n'ont pas tenu de tels propos. Castille rappelle que, selon l'usage, mention a été faite des sources pour les textes publiés et que celles-ci n'ont jamais été mises en cause. Le pape lui-même a reconnu récemment à Rome : « Jusqu'en 1960, dans la liturgie du vendredi saint ... », confirmant par ces propos l'exactitude de la citation. Michaud précise que cette liturgie a bien existé jusqu'en 1960 et n'a été modifiée que par le pape Jean XXIII, à la suite d'un entretien avec l'historien Jules Isaac. Manifestement, la « repentance » à laquelle la hiérarchie catholique a donné une certaine solennité n'était pas sans objet.

Notre association est indépendante de toute obédience politique, philosophique, religieuse. Sa vocation est « la recherche et la sauvegarde de la vérité historique ». Elle n'a pas à accentuer ou à gommer tels faits ou comportements.

## EN CONCLUSION

Assemblée générale à effectifs limités mais riche d'informations et d'échanges. Les absents ont eu tort.

## VÉRITÉS ET LÉGENDES

Les légendes ont la vie dure et cette rubrique a encore de belles perspectives.

## La 2ème DB SS Das Reich en Creuse

Il y a maintenant bien des années que la vérité a remplacé la légende sur le massacre de Combeauvert et la réoccupation de Guéret. Elle est notamment rappelée chaque année lors de la cérémonie de clôture du rallye de la Résistance. En vain. C'est toujours la version initiale qui est le plus souvent évoquée, y compris parfois dans les Ets Scolaires.

La salle de la Résistance du musée de Guéret exposait jusqu'à ces dernières semaines une carte présentant un parcours fantaisiste du 3ème Btn du Rgt Der Führer, avec progression via Bourganeuf jusqu'à Aubusson (où il n'a jamais posé les chenilles de ses SPW). Et seul était mentionné l'aller-retour Bourganeuf-Guéret c'est à dire la trajet de 9ème Cie. Les 10°, 11° et 12° ?

## Les bombardements du 19 juin 1940 par les Italiens

Lors de la remise des prix du Concours de la Résistance et de la Déportation, l'un des lauréats a reçu un livre intitulé « La Creuse sous les bombes » qui traite des bombardements effectués ce 19 juin 1940 par les Italiens, offert par ... le Conseil Général.

Nul évidemment n'a eu l'obligation de lire l'ouvrage d'Alain Bisson qui expose la réalité des faits mais il est logique de supposer que nombre de creusois ont eu connaissance de la page entière consacrée au sujet par La Montagne, principal quotidien régional. La légende est solidement accrochée dans la mémoire collective et la plupart des libraires du département continuent d'exposer et de vendre « La Creuse sous les bombes » mais pas l'ouvrage qui porte en sous-titre « La fin d'un mythe ».

## Immigré malgré lui

Le capitaine Séchaud de l'École de la Garde, tué le 11 juin 1944, près de Janaillat, se voit attribuer une demi-page dans un ouvrage récent consacré aux « Immigrés dans la Résistance en Creuse ». Il était semble-t-il né au Luxembourg mais rien n'a jamais interdit à un enfant de parents français de naître français hors de France. Ses camarades assurent qu'il était bien français et que tout officier français, hors la Légion Étrangère, devait être français de naissance. A fortiori sous Vichy. Une des premières lois d'exception du régime, datée du 17 juillet 1940, excluait de toute fonction publique les français nés de parents étrangers. L'histoire ne s'écrit pas avec des déductions.

## RAPPELS HISTORIQUES

Pour de nombreux Français et notamment pour bien des résistants, Pétain = Vichy et Vichy = Pétain. Point final. Le chef doit assumer la responsabilité collective. A fortiori s'il est maréchal de France. C'est oublier un peu facilement le rôle des circonstances, de quelques autres personnages issus d'une certaine classe politique et ...

les Allemands. Sans vouloir absoudre de quelque manière que ce soit le vieux maréchal, sans doute à la fin quelque peu gâteux, il n'est pas possible de réduire l'histoire de Vichy à ce seul personnage même s'il a couvert de son autorité -ou de sa faiblesse- les pires dérives. La légende doit là encore s'effacer devant l'histoire.

- Du 10 juillet au 13 décembre 1940 Pétain a pour, vice-président du conseil des ministres et successeur désigné Pierre Laval, organisateur du vote de l'Assemblée Nationale le 10 juillet puis de la rencontre de Montoire. Au sein du gouvernement sont des personnages comme Allibert, à l'origine des premiers actes constitutionnels mais aussi des lois raciales. Et Pétain a, même si on conteste la légitimité de la décision, reçu délégation de pouvoirs des élus de la nation. Il bénéficie du soutien de la hiérarchie militaire et de l'onction de l'Église.

- Du 13 décembre au 18 avril 1942, après un intermède Flandin, Darlan remplace Laval comme successeur désigné et à la tête du gouvernement. C'est lui qui rencontre Hitler à Berchtesgaden et négocie les « accords de Paris » (cessions de bases de l'Empire aux Allemands et perspective d'entrée en guerre contre l'Angleterre), « accords » que Weygand et quelques autres feront échouer.

- 26 avril 1942 - août 1944. Laval, imposé par les Allemands, revient au pouvoir comme chef du gouvernement, élimine les proches de Pétain (hors Romier) s'attribue les leviers de commande essentiels et assoit progressivement son autorité :

- Le 17 novembre 1942, par l'acte constitutionnel N° 12, Pétain doit lui abandonner ses prérogatives législatives. Laval est désormais habilité à signer seul les lois et décrets.

- Le 30 janvier 1943, Laval signe seul la loi N° 63 qui crée la milice dont il est le chef. Darnand, nommé par lui en devient, sous son autorité, secrétaire général.

- Août 1943 : Darnand prête serment à Hitler et est nommé officier SS. Il est imité en octobre par ses proches, dont Bout de l'An, secrétaire général de la milice.

- 4 décembre 43 : Hitler exige que tous les textes de loi et décrets soient soumis aux autorités allemandes et le 23, Renthe-Finck est imposé à Pétain comme « délégué spécial diplomatique » en fait véritable tuteur.

- 10 décembre 1943 : Sur pression allemande est créé un « Secrétariat général au maintien de l'ordre » confié à Darnand.

- 10 janvier 1944 : Suite à des entretiens avec Oberg, chef des SS en France, Laval donne à Darnand « autorité sur toutes les forces qui assurent la sécurité publique et la sécurité intérieure de l'État ».

- 20 janvier 1944 : La loi N° 38, signée par Laval et Gabolde (secrétaire d'État à la Justice), institue des Cours Martiales (Création à l'initiative du Secrétaire général au maintien de l'ordre).

- 1er février 44 : Loi N° 56 « réprimant les actes contre l'exécution des lois ou contre les ordres du gouvernement commis par des fonctionnaires »

- 8 au 28 mai 44 : Sur ordre allemand, Pétain « pérégrine » en zone nord. Il est acclamé à Paris.

- 13 juin 44 : Par décret de Laval, Darnand est nommé Secrétaire d'État à l'Intérieur, tout en conservant ses fonctions de Secrétaire général au Maintien de l'ordre.

- 16 juin : 44 Loi N° 331 instituant des Tribunaux du maintien de l'ordre pour juger « les abandons de poste et autres crimes et délits contre les devoirs et la discipline militaire ».

- 16 juin 44 : Loi N° 332 complétant la loi du 1er février (V. Ci-dessus) et les « abandons de poste sans autorisation et motif légitime » avec envoi devant les Cours martiales constituées en Cours criminelles extraordinaires ».

A chacun son dû. Pétain porte devant l'histoire suffisamment de responsabilités sans qu'il soit nécessaire de lui imputer celles qui ne lui incombent pas, même s'il a accepté de les laisser couvrir de son autorité laquelle, à partir de la mi-42 n'était plus que de principe. Sous réserve aussi de l'appréciation de sa décision de rester en poste après occupation de la zone sud, en violation de l'armistice.

## LES DROITS ET DEVOIRS DE L'HISTORIEN

La condamnation de Todorov et de son éditeur à l'initiative de Mme Fossey et de sa fille a suscité l'attention de divers juristes. Il apparaît que « cette décision est importante car tout en respectant la liberté de critique et d'expression, le Tribunal fixe une limite en s'appuyant sur les obligations de l'historien auquel l'auteur a failli ». C'est une notion identique : « avoir perdu de vue la responsabilité sociale de l'historien et avoir manqué aux règles essentielles de la méthode historique » qu'a retenu le TGI de Paris dans le jugement rendu le 2 avril en faveur des époux Aubrac. Cette décision, beaucoup plus lourde que celle concernant Todorov, a fait l'objet d'un appel. Il sera intéressant, le moment venu, d'analyser les attendus de la Cour.

## HISTOIRE ET LA FORMATION CIVIQUE

Le sujet a déjà été évoqué dans le N° 4 de mai 1995. Il a été remis à l'ordre du jour par Mme la Ministre chargée

des enseignements primaires et secondaires lors de la remise des prix aux lauréats nationaux du Concours national de la Résistance et de la Déportation 1997. : « Si l'histoire est une discipline essentielle à l'école, c'est plus encore par la conscience qu'elle promeut que par le savoir qu'elle prodigue ». Elle a dit aussi sa préoccupation « d'une instruction civique, d'une éducation à la citoyenneté et à la morale des comportements », et affirmé sa volonté de promouvoir « une école consciente de ses devoirs et de sa mission ».

Castille a noté le 8 mai dernier, lors de la remise des prix aux lauréats départementaux : « les anciens élèves que nous sommes sont particulièrement sensibles à l'enseignement du civisme et de la morale car à leur époque il ouvrait chaque matin le programme de la journée. Ils s'étonnent parfois qu'on en découvre à nouveau les vertus après les avoir niées. Cet apprentissage du civisme et de la morale, c'est à dire des règles élémentaires qui s'imposent ou devraient s'imposer à chacun au sein de toute société est d'ailleurs une préoccupation fort ancienne comme l'a rappelé Albert Marchand lors de la Journée de la Déportation :

*« Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors, c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie ». (Platon, 400 ans avant notre ère).*

Citation complétée par un texte du conventionnel creusois Jean François Baraillon en date du 23 brumaire 1793 : « l'enseignement dispensé devrait apprendre à lire, à écrire, connaître les quatre opérations, les droits de l'Homme, la Constitution et les préceptes de la morale ».

Nos maîtres devaient avoir lu Pluton et Baraillon. Ils nous ont inculqué le civisme, la morale, et les savoirs élémentaires préconisés. C'était il y a 70 ans. Pourquoi leur exemple a-t-il été abandonné ? N'est-il pas lamentable d'en arriver à ce que redoutait Platon il y a 2.400 ans ? Il est plus que temps de réhabiliter les vertus civiques de l'enseignement de l'histoire.

## A PROPOS DES ARCHIVES

Le libre accès aux archives, tout spécialement à celles qui concernent la période 40-44, est source de controverses, entre les tenants d'une législation contraignante mais nécessaire et les partisans du tout ouvert. Certains, peut-être, se souviennent d'une émission TV « orangeuse », sur le sujet.

Nous profitons d'une étude de Claude Ducreux dans *La Voix de la Résistance* (organe de liaison du Comité d'action de la Résistance (C.A.R.) pour faire le point.

Les archives sur lesquelles nous avons travaillé sont :

Les Archives départementales (Guéret et Limoges)  
 Les Archives Nationales, en fait :  
 - Le Centre historique des Archives Nationales (Paris)  
 - Les Archives Contemporaines (Fontainebleau)  
 Les Archives centrales de la Gendarmerie (Le Blanc),

étant précisé que les archives des Ministères de la Défense et des Affaires Étrangères bénéficient d'un statut particulier alors que celles du B.C.R.A. (ce qu'il en reste) sont aux Archives Nationales.

Il faut encore ajouter que maintes archives normalement destinées à rejoindre les Archives Départementales restent parfois dans leur service d'origine au delà des délais légaux. Enfin, diverses sources privées demeurent. Celles constituées par notre association seront versées, selon nos statuts, aux Archives Départementales de la Creuse. La Fondation de la Résistance a pour sa part entrepris de constituer une banque de données. Les CD ROM en cours de réalisation joueront un rôle identique.

Les délais de libre accès aux archives officielles sont définis par la loi du 3 janvier 1979. Le régime courant est de 30 ans mais il est des délais spéciaux :

- 60 ans pour les « documents qui contiennent des informations intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale ou la vie privée »
- 100 ans pour les renseignements ayant trait aux faits et comportements d'ordre privé »
- 120 ans (à compter de la date de naissance) pour les « dossiers de carrière ».
- 150 ans (à compter de la date de naissance) pour les « documents comportant des renseignements individuels médicaux ».

Il faut toutefois préciser que des dérogations sont prévues au profit des chercheurs, notamment des historiens. Nous avons obtenu sans trop de problèmes, dans la mesure où nous avons fait la preuve du sérieux de nos travaux, celles que nous avons sollicitées. Ceux qui critiquent le plus les délais sont évidemment ceux qui ne les ont pas obtenues (ou parfois pas demandées).

Des modifications à la loi de 79, en fait un raccourcissement des délais d'accès et l'assouplissement des conditions de consultation, sont prévues ou en cours de mise en application. Claude Ducreux évoque le rapport « Braibant » de 1996 (du nom de son auteur, Conseiller d'État) qui préconise la réduction des délais

de 30 à 25 ans et de 60 à 50 ans, ce qui reviendrait à ouvrir les archives de la période de Vichy.

**Notre position** : La législation en vigueur et l'application qui en est faite nous paraît justifiée. Il serait, nous semble-t-il, dommageable d'ouvrir sans réserves des dossiers qui demeurent sensibles à des amateurs peu avertis ou à des farfelus jouant à l'historien et susceptibles, à partir d'un fait extrait de son contexte d'aboutir, pour des raisons personnelles, politiques ou autres, à une altération de la réalité historique. Peut-être suffirait-il d'assouplir quelque peu les conditions et les délais d'attribution des dérogations. Par contre, il nous semblerait important d'assortir les dérogations accordées de la possibilité d'utiliser les moyens modernes de collecte des informations : photocopie, voire scanner pour les documents susceptibles de reproduction, classique ou numérique. Là serait le vrai progrès.

A titre d'exemple, les années passées à recopier des documents d'archives auraient pu être réduites à quelques mois, avec une sécurité et une fiabilité beaucoup plus grande.

Il faudrait aussi veiller à ce que tous les services concernés fassent leurs versements dans les délais prévus. Nous découvrons périodiquement des versements « récents » faits hors délais, concernant la période 40-44. Rien n'est plus déprimant que de devoir reprendre des sources déjà traitées.

## JEAN MOULIN - PIERRE BROSSOLETTE

Deux grandes figures de la Résistance. Deux fortes personnalités. L'un est préfet, l'autre normalien, agrégé d'histoire et journaliste. Un même destin les attend : Jean Moulin est mort, sans avoir parlé, des tortures qui lui ont été infligées. Brossolette s'est jeté du 4ème étage de l'immeuble de la gestapo où il était interrogé, pour être sûr de ne pas parler.

L'historiographie et la légende collective privilégient Jean Moulin dont les cendres ont été transférées au Panthéon. Chacun a en mémoire le discours prononcé par André Malraux à cette occasion : « Entre ici Jean Moulin ... ». Pierre Brossolette a été incinéré au Père Lachaise en même temps qu'un autre résistant. Deux urnes sont scellées au columbarium sous deux numéros communs mais on ne sait pas laquelle contient les cendres de qui.

Jean Moulin et Pierre Brossolette ont suscité divers écrits mais les ouvrages consacrés au premier (avec notamment ceux de Daniel Cordier) sont plus nombreux que ceux réservés au second.

Dans un récent numéro de la revue l'Histoire, François Bédarida, directeur de recherches au CNRS, évoque en s'appuyant sur deux livres récents (1) « l'énigme Pierre

Brossolette », en fait les divergences de vue avec Jean Moulin et les raisons qui firent que le premier ne succéda pas au second, arrêté à Caluire, le 21 juin 1943.

Les deux hommes s'étaient, semble-t-il, violemment affrontés sur un sujet dont les conséquences furent importantes pour notre pays : fallait-il ou non introduire les anciens partis politiques au sein du Conseil National de la Résistance (CNR) ? « Brossolette comme beaucoup de résistants est hostile à la réapparition des vieux partis politiques dans l'organe central de la Résistance alors que de Gaulle l'exige » écrit Bédarida. En fait, le chef du Comité Français de Londres veut, par ce biais, justifier sa représentativité vis à vis des alliés et de Roosevelt en particulier. Jean Moulin, en haut fonctionnaire discipliné, impose ce point de vue aux mouvements qui y sont opposés et Brossolette est écarté de la succession de Moulin comme « Délégué général en France ».

Curieusement, Bédarida écrit, en s'appuyant sur les recherches de Piketti, : « L'opposition à un tel choix (celui de Brossolette pour remplacer Moulin) est unanime, venant aussi bien des chefs de la Résistance intérieure que des responsables de Londres et d'Alger ». Ce propos semble en contradiction avec celui précédemment cité : « beaucoup de résistants hostiles à la réapparition des vieux partis », ce qui laisse supposer que les chefs de la résistance, tout en partageant le point de vue de Brossolette à l'égard des partis étaient hostiles à sa personne.

Qu'en était-il en Creuse ? Le résistant de base était à l'époque souvent peu informé de ce qui se décidait à Londres et à la direction des mouvements. Il semble toutefois possible d'affirmer que la plupart des résistants non politiques étaient hostiles au retour des anciens partis et assez critiques vis à vis de de Gaulle à ce sujet. Certains se souviennent peut-être d'une formule qui circulait alors : « plutôt que de s'occuper des anciens partis et hommes politiques il ferait mieux de nous envoyer des armes ». Nous savons aujourd'hui qu'il n'était pas du pouvoir de de Gaulle, surtout en 43, de nous assurer ou non des parachutages car la décision dépendait de la seule bonne volonté des alliés. Il n'en demeure pas moins que nous étions en général hostiles au retour des anciens politiques. Bien que nous nous réclamions du Comité français de Londres, certains récusaient l'appellation « gaullistes » que nous attribuaient les communistes et notre « ralliement » sans réserve est intervenu seulement avec l'arrivée du DMR et des premières armes.

Peut-être manquions-nous de culture politique mais notre préoccupation à nous, jeunes combattants, était « de mettre les boches dehors » pas de revoir les anciens partis et moins encore de contribuer à leur réorganisation. Sans le savoir, nous étions sans doute proches de la position de Brossolette qui souhaitait une rénovation de la vie politique. Le N° 2 de l'Embuscade

qui fut au lendemain de la libération l'éphémère journal des FFI de la Creuse est à cet égard très explicite.

On ne refait pas l'histoire avec des « si » mais il n'est pas interdit de se demander si la position de de Gaulle vis à vis des alliés aurait été tellement affaiblie au cas où le CNR n'aurait pas accueilli les anciens partis ? Ou si la participation des partis au CNR eut des conséquences positives ou négatives pour la France ? Ironie de l'histoire : ce sont les partis qu'il avait remis en selle qui amenèrent de Gaulle à se retirer le 20 janvier 1946.

(1) Guy Perrier. *Pierre Brossolette. Le visionnaire de la Résistance* (Hachette).

Guillaume Piketti. *Pierre Brossolette. Un Héros de la Résistance*. (Odile Jacob).

## HISTOIRE ET ACTUALITÉ

L'histoire revient sans cesse dans l'actualité.

**Mai 68** a occupé beaucoup de place dans les médias. Certains ont crû devoir glorifier Cohn Bendit, ses copains et leurs rêves délirants : « Il est interdit d'interdire », d'autres n'y ont vu qu'un non-événement, d'autres enfin ont cru y déceler l'origine des graves problèmes économiques et sociaux que nous subissons depuis trente ans. A chacun son opinion. Le sujet est hors de notre champ d'exploration.

**Mai 58** a aussi suscité quelque attention mais la fin de la 4ème République et le début de la 5ème ont surtout trouvé écho dans les magazines et revues spécialisées. Les 22 gouvernements de la quatrième et les guerres coloniales qu'ils ont conduites ou subies, avec les conséquences que l'on sait, ne laisseront sans doute pas une image très positive dans l'histoire de notre pays. La période est, là encore, hors de notre zone d'exploration mais elle nous touche car la défunte quatrième s'est réclamée de la Résistance. Comme si la Résistance avait eu vocation à rétablir les errements de la troisième, immolée le 10 juillet 1940 par ceux qui auraient dû en défendre au moins les grands principes.

## LE PROCES PAPON

Il n'en finit pas de susciter des réactions. Les historiens essaient d'en tirer les leçons, les observateurs en tirent des livres et la presse commente les propos des uns et des autres.

Dans la revue *L'Histoire*, cinq spécialistes de la période s'expriment sur le sujet. François Bédarida rappelle : « au tribunal de Nuremberg non seulement a été rejeté l'alibi de l'obéissance aux ordres reçus mais a été affirmée solennellement la prééminence de la loi naturelle sur le pouvoir d'État, en même temps que le primat absolu de la conscience -le tribunal intérieur-, dans l'administration comme dans l'armée ». Jean-Pierre Azéma note : « Maurice Papon ... put dire qu'il s'était contenté d'obéir aux ordres. Mais c'est oublier que le devoir de désobéissance peut primer quand les fonctionnaires sont confrontés aux bourrasques qui

menacent la nation ». Philippe Burin analyse la responsabilité du gouvernement français dans l'extermination des Juifs et montre que la demande de déportations a rencontré peu de résistance de Vichy : « Faire équivaloir *mort civique* et mort physique c'est donner dans le piège de la métaphore en oubliant que l'histoire de Vichy c'est aussi l'histoire d'un engrenage. C'est surtout gommer ce qui sépare la politique antisémite de l'État français, à dominante xénophobe, et l'imaginaire apocalyptique et destructeur de l'antisémitisme nazi ». Olivier Wiéviorka s'interroge sur les 16 années d'instruction, sur les pressions exercées pour freiner le cours de la Justice : « on peut considérer que l'exécutif, tenant à préserver l'autorité de l'État, a rechigné à rouvrir le procès de la haute fonction publique. ... Par son itinéraire particulier, François Mitterrand inclinait probablement à l'indulgence à l'égard d'hommes qui comme lui, avaient servi Vichy sans pour autant admirer le régime nazi ». Jean Noël Jeanneney évoque le rôle des historiens : « l'épisode a donné aux instances en charge de former la jeunesse des écoles et des universités et d'informer le public - enseignants et journalistes- une chance de remplir leur tâche avec une incitation conjoncturelle forte et le souci d'éclairer les discussions entre générations qui ont heureusement eu lieu dans un grand nombre de familles ». Henri Rousso enfin qui n'avait pas souhaité témoigner au procès retient : « La condamnation morale du régime de Vichy, de ses principaux responsables (notamment Pétain) est aujourd'hui beaucoup plus nette et beaucoup plus affirmée ».

Les historiens estiment la responsabilité de Papon, indissociable de celle du régime de Vichy. C'est donc le fonctionnaire autant que l'homme qui a été condamné à Bordeaux.

Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie Française, longtemps chroniqueur judiciaire, a suivi le procès et en a tiré un ouvrage intitulé *Un crime de bureau* (Stock). Il cite André Frossard : « si les fonctionnaires ne savaient pas ce qu'ils faisaient, c'était une bonne raison de ne pas le faire ». Il note : « Le condamné doit peut-être à son bureaucratisme la relative clémence des juges, dans la mesure ou le verdict postule une responsabilité collective, au moins partagée, diluée au sein d'un groupe, coupée du terrain, aveugle à ses conséquences, et expliquant que n'aient pas joué les réflexes moraux de chaque décideur, dont ceux de Papon ». L'auteur souhaite : « que le procès aide à faire mûrir une éthique nouvelle du service de l'État, qui autoriserait, recommanderait même, la désobéissance à l'inacceptable ... », et rappelle en annexe une phrase de Claude Lanzmann : « Le sens profond du verdict c'est qu'un fonctionnaire n'échappe pas au devoir de désobéissance ».

A noter enfin deux citations de nos deux derniers Présidents de la République :

« Bousquet est un haut fonctionnaire qui a été pris dans un engrenage. ... Il faut se garder de généraliser pour recommencer un grand procès historique. ... Je ne ferai pas d'excuses au nom de la France. ... J'estime que la France n'est pas responsable ». (F. Mitterrand).

« Oui la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. ... La France ce jour-là accomplissait l'irréparable ». (J. Chirac).

Que peut, que doit retenir le citoyen de ce procès qui a mobilisé l'attention durant des mois ? Peut-être a-t-on omis de s'interroger sur le présent et le futur. L'histoire ne se répète jamais de manière identique mais si, par malheur, notre pays se trouvait demain confronté à une nouvelle aventure, soumis à une nouvelle forme de dictature quelle qu'en soit la nature, qu'advendrait-il ? Verrait-on, comme en 1940, les courroies de transmission du pouvoir déchu se mettre au service du nouveau régime ? Sans être devin ni même sociologue averti il est logique d'imaginer que ce qui s'est passé sous Vichy se reproduirait aujourd'hui ou demain de manière sensiblement identique. Sous couvert du devoir d'obéissance et à l'ombre du parapluie réglementaire. Par résignation, par conviction, par intérêt, par lâcheté, hors quelques exceptions. Une réponse qui induit une autre question : A quoi ont servi Nuremberg, les procès d'après-libération, celui de Papon ? Sans doute à bien peu de choses. Vision trop pessimiste ? Voire.

Le procès de Papon a bien été, par delà le procès d'un homme, le procès d'un fonctionnaire, le procès de l'administration, tout spécialement de la haute administration, mais personne n'a semble-t-il jugé utile de s'interroger sur l'opportunité d'une réforme visant à éliminer des risques inhérents au système, car c'est le système qui régent l'attitude des individus. A notre connaissance, nul projet ou proposition de loi n'a été envisagé. Nulle commission de « sages » n'a été conviée à réfléchir sur le sujet. Hors les propos de Poirot-Delpech et de quelques historiens, bien peu de ceux qui ont écrit sur Papon, ont posé le problème. Faut-il considérer qu'il est nécessaire de plonger dans les archives pour prendre conscience des réalités ? Faut-il admettre que les résistants traqués, arrêtés, remis à l'occupant, que les juifs recensés, spoliés, arrêtés, livrés légalement et réglementairement sont morts pour rien ?

## BIBLIOGRAPHIE

De Gaulle inspire toujours les témoins et auteurs attirés par le personnage et son histoire. Alain Peyrefitte, dans *C'était de Gaulle* (2 volumes. Fayard) raconte ses entretiens avec le général qui s'identifiait à la France, tantôt familial, tantôt surprenant par ses expressions et ses jugements, souvent visionnaire. Max Gallo dans *L'appel du destin* s'attache à un de Gaulle plus intime. Ceux qui s'intéressent au de Gaulle politique d'après 1958 trouveront matière à réflexion dans le numéro spécial de *L'Histoire* et s'offriront pour 42 F une série

de synthèses dues à des historiens avertis du sujet. Quant à ceux qui n'aiment pas lire, ils pourront s'offrir ou se faire offrir le CD ROM *De Gaulle un géant de l'histoire*, réalisé par L'INA, avec de nombreuses photos, des extraits de discours célèbres et d'interventions à la radio et à la TV.

Yves Durand, *Histoire de la deuxième guerre mondiale*. (Complexe). Un monument de près de 1 000 pages qui manquait. Seulement parcouru à ce jour mais d'évidence original par sa vision globale des faits et des hommes.

Un livre qu'il faut lire et ranger ensuite à côté du Petit Larousse ou du Robert.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901  
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55  
63 01 01  
Secrétaire : S. CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUERET  
Tél : 05 55 52 73 19